



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

Affaire suivie par :
Bruno FEUTRIER
Tél : 04 72 61 34 47
Mél : bruno.feutrier@jcs.gouv.fr

Lyon, le 25 février 2021

La Déléguée régionale académique

à

Monsieur le président
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
De natation

Objet : journées de détection ou de sélection pour l'entrée dans les structures PPF


Comme suite à votre demande, je vous confirme la position de la direction des sports du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports concernant les journées de détection pour l'entrée dans les structures des projets de performance fédéraux (PPF) :

Les sportifs non inscrits sur liste de sportifs de haut niveau (SHN) à ce jour, et invités à participer à la (ou à ces) journée(s) peuvent bénéficier des dérogations accordées aux SHN ; ils sont ainsi autorisés à pratiquer de manière usuelle (non distanciée) leur discipline, à pratiquer en intérieur si nécessaire et à dépasser les horaires du couvre-feu (en étant munis pour le retour à leur domicile de l'attestation et de la convocation à la journée de détection).

Cette disposition ne vaut que pour le strict cadre des journées de sélection en vue d'alimenter les structures PPF, et elle ne dédouane pas du respect des gestes barrières.

Le CNAHN Plongeon de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de natation, structure d'accession PPF, peut être concerné par cette mesure.

Pour le Recteur de région académique,
Pour la Déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
L'adjoint.


Bruno FEUTRIER